

Image not found or type unknown



PENSION EN TANT QUE CONCUBIN

Par **dridrine**, le **20/09/2016** à **16:46**

Merci pour vos réponses. Donc si je comprends bien mes revenus ne seront pas pris en compte lors du calcul de la pension alimentaire mais les charges du foyer seront divisées en 2 car nous avons 2 revenus ?